



CHÂTEAU DE VERSAILLES

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU, DU MUSEE ET DU DOMAINE NATIONAL  
DE VERSAILLES**

**CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2011**

**Autorisation donnée au président de conclure certaines transactions**

**2011 - I - 18**

Conformément aux articles 15-15° et 17-12° du décret du 11 novembre 2010 relatif à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le conseil d'administration approuve la délibération suivante :

Le conseil d'administration autorise le Président de l'établissement public à transiger lorsque le montant de la transaction est inférieur à 200 000 euros HT.

Le Président rend compte des décisions prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.

Fait à Versailles, le **- 2 MAI 2011**

Le Président du conseil d'administration,  
Monsieur Jean-Jacques AILLAGON